

par un miracle, et enfin la capture de Charlemagne qui, à coup sûr, terminait cette chanson de geste, comme dans *Girard de Vienne*, auquel ces trois traits sont empruntés.

C'est ainsi que les parties centrales de notre épopée, celles qui contiennent le noyau, celles qui sont encore assonancées, forment une épopée bien proportionnée et en rien inférieure aux plus belles épopées de la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle.

Elle était bien longue, nous paraît-il; elle ne l'était pas encore assez pour l'étonnante mémoire des jongleurs et pour la curiosité de leur auditoire. On voulait apprendre ce qui s'était passé auparavant, ce qu'on savait du père des héros, et de leur mère, ce qui était arrivé ensuite. Ou, plutôt, on se mit à substituer un nouveau dénoûment.

Dans *Girard de Vienne*, Charlemagne est fait prisonnier pendant une chasse et c'est ainsi qu'il est forcé de souscrire à la paix. La chanson de geste, c'est-à-dire les numéros II et III de notre épopée, ayant copié cette fin avec cette variante, c'est Maugis qui va chercher Charlemagne et le remet comme prisonnier à Renaud.

Et comme tout cela semblait encore trop court, on faussa le caractère de Renaud et on lui fit délivrer, malgré les protestations de ses frères, l'empereur, qui, bien ingrat, il faut l'avouer, continua le siège. Montauban fut tellement affamé, que les enfants, en tétant leurs mères, leur arrachaient du sang; un des héros, dans sa détresse, était pris du désir de manger ses mains.

Mais, tout à coup, on se rappela un passage souterrain et, en outre, un fait dont nous n'avons pas encore entendu sonner mot: c'est que Renaud possédait Trémoigne. On passe donc par la *borne* et on se réfugie à Trémoigne. Charlemagne aussi s'y rend avec son armée. Nouveaux exploits: Renaud prend Richard de Normandie et Charles est forcé de faire la paix. Les conditions en sont assez dures: Renaud fera un pèlerinage en Terre Sainte et son célèbre cheval, Bayard, sera noyé. Mais le coursier parvint à s'échapper malgré l'énorme pierre qu'on lui avait mise au cou et se réfugia dans les Ardennes, où, parfois, il se montre aux gens:

*Encor dist-on et regne qu'il est en la forest.*

S'il fallait finir par un siège, pourquoi, se demandera-t-on, ne pas rester à Montauban, pourquoi faire ce voyage inattendu à Trémoigne? C'est qu'il y avait en ce lieu un saint vénéré dont le nom, sans être identiquement celui de notre héros, lui ressemblait fort. Le saint s'appelait *Reinwald* et paraît remonter à des temps lointains; mais la première preuve de son existence nous est donnée par

des deniers de la ville de Trémoigne, frappés sous Othon I<sup>er</sup> (936-955) et dont le revers porte le nom du saint:

S  
RENVAD  
A (1)

Or, un jongleur, ou peut-être aussi un moine, car les courtes laisses du numéro IVa, avec leurs rimes recherchées pourraient bien avoir été écrites dans un cloître, — en tout cas un personnage qu'intéressait l'hagiographie — nous a donné cette partie, qui, la première, identifie notre Renaud avec un saint de l'Église. C'est ce qu'on avait fait aussi pour Guillaume d'Orange, Fierabras, Aiol et d'autres encore. C'est de là que provient le changement de Renart en Renaud. M. G. Kurth, dont la perspicacité est si souvent surprenante, a fait cette remarque excellente que tous les noms des frères se terminent en *ard*: Richard, Guichard, Aalard; d'où il suit que le nom du héros principal était bien à l'origine *Renard*; ce n'est qu'après qu'on l'a confondu avec ce saint Reinwald ou Renvaut et qu'on le changea en Renaud, en faisant disparaître toute trace de son vrai nom, hormis les désinences intactes des noms des frères: mais cela suffit pour former, à nos yeux, une preuve incontestable.

Il est bien certain que, l'identification du héros de la légende avec le saint une fois acceptée par le peuple, la réputation du poème ne fit qu'augmenter, surtout aux frontières nord-est, où, probablement, saint Renaud de Trémoigne était connu et vénéré du peuple. C'est dans cette contrée qu'un jongleur essaya de rimer un avant-propos pour la chanson de geste, afin de raconter tout ce qui n'y était pas dit. Dans la chanson, nous trouvons, par exemple, les quatre frères déjà réfugiés à la cour d'Yon; notre jongleur expose leur querelle avec Charles, leur vie dans les Ardennes et leur fuite en Aquitaine. Ici, la chanson de geste avait fait de Renaud un des hauts dignitaires de la cour à cause de sa victoire sur les Basques et les Navarrois, et le jongleur narre les exploits de notre héros lors de cette guerre; mais il commet une erreur et dirige les coups de Renaud contre les Sarrasins. Dans la chanson de geste, Renaud est le mari de la sœur du roi Yon, qui, cinq ou six fois, est appelée *Clarisse*; le jongleur, qui accepte le premier détail pour décrire les fiançailles et les noces, ne se rend pas compte du second et appelle la fiancée *Aëtis*.

On reconnaît là le faire peu exact d'un petit jongleur, habitué à un auditoire villageois peu exigeant et non celui d'un de ces superbes

(1) Cette interprétation a été contestée par M. DARMENBERG.

chanteurs, auxquels les châtelains jetaient leurs manteaux de fourrure. Par contre, ce pauvre jongleur de village semble avoir mêlé à ses simples inventions de vraies et belles traditions populaires, qu'il aura recueillies pendant son séjour dans les Ardennes. J'ai en vue ces charmantes histoires qui nous montrent les quatre frères menant une vie de bandits aventureux dans les Ardennes. Les exploits des frères, leurs querelles avec leur père qui les a reniés, la rentrée au château paternel après un hiver misérable passé dans les bois, les soins que leur donne leur mère, la détresse du père, qui ne veut pas les perdre et qui ne doit pas les aider, tout cela est si grand et si touchant qu'il est impossible d'y voir une invention de notre jongleur, si maladroit dans les parties où, visiblement, il laisse libre cours à son imagination personnelle. Il a donc utilisé des contes populaires sur quatre frères bandits; la preuve, c'est que, dans le numéro IVa, nous retrouvons, lors du siège de Montauban, des histoires absolument identiques. Jamais il n'avait été question du père au cours de la chanson de geste (II et III). Or, dans le numéro IVa, le père apparaît; Charlemagne le force à faire avancer des machines de guerre et à lancer des pierres dans la ville assiégée, où il sait que se trouvent ses fils affamés. Il obéit, mais en y jetant des jambons et des comestibles. Et nous avons déjà vu qu'à la fin du poème, il est dit en termes exprès, que, d'après ce qu'on raconte, Bayard n'est pas mort; qu'il vit dans la forêt, dans les Ardennes.

D'autres traditions très anciennes nous montrent que, dès les temps les plus reculés, on avait pris les Ardennes pour le séjour de prédilection de tout banni ou bandit. Tierrri l'Ardenois y avait passé sept années de banissement; d'après *Girard de Rossillon*, il y possédait le château d'Oridon, celui-là même que le roman d'Auberi dit appartenir au bandit *Lambert*. C'est celui-là que possède le père de nos quatre frères, dont le vieux nom est bien Aimon d'Oridon et non pas de *Dordogne* ou de *Dordon*.

On voit que les Robin Hood, les Fulko Fitz Warin n'ont pas existé exclusivement en Angleterre. La France en a aussi connu. Et c'est surtout en Ardenne, qu'on chantait les prouesses de certains héros, soi-disant bannis de la cour, comme Thierrri, Basin, Lambert et d'autres dont les noms sont tombés dans l'oubli. Or, les rimes des parties rimées des Quatre fils Aimon prouvent que nous avons affaire à des poésies écrites en dialecte des Ardennes ou de l'Argonne. Il n'est donc pas trop surprenant que ces contes homogènes aient, à deux reprises, fait irruption dans notre épopée.

Il est possible que la chose se soit passée de la façon suivante. Dans les pièces centrales, notre héros est nommé à deux reprises

*Finemont*. Si c'est un sobriquet qui veut dire *fin du monde*, le sobriquet est curieux. Mais ce pourrait bien être l'ancien nom du héros, qui aurait été remplacé partout d'abord par Renard, puis par Renaud et qui n'aurait subsisté que deux fois, maintenu par l'assonance. Le poète ou le moine qui a composé le numéro IVa a fait preuve d'une certaine habileté à entremêler les personnages, en mettant Renaud pour Renard et en l'identifiant avec Saint-Renaud de Tremoigne, si, toutefois, c'est lui qui a fait le premier ce pas et si cette identification n'a pas eu lieu avant lui. Admettons que c'est bien lui; nous pouvons conjecturer aussi qu'il a pu substituer aux quatre réfugiés que protégeait si mal le roi Yon et dont l'un s'appelait Finemont, quatre personnages célèbres dans les Ardennes comme bandits: Renard, Richard, Aalard et Guichard. Il aurait donc réuni trois personnages fort distincts pour obtenir son Renaud. Le petit jongleur de village, au courant de ces traditions orales, aurait reconnu les héros des bois de son pays et raconté les exploits omis par son prédécesseur.

Tout cela est possible, très possible, même; mais prouver *mathématiquement* que c'est le jongleur qui, à deux reprises, a introduit des contes populaires dans notre épopée, cela ne se peut. Mais la chose elle-même est au-dessus de tout doute, et c'est là, me semble-t-il, le principal.

\*\*\*

Nous n'avons plus que deux mots à ajouter. On doit à l'un des derniers remanieurs de notre poème un commencement qui parle d'un oncle paternel des frères, Beuve d'Aigremont, qui aurait déjà eu des démêlés avec Charles. C'est la réduction d'une épopée assez ancienne, mais qui est perdue. D'autres y ajoutèrent une nouvelle fin qui est fort récente et qui manque encore dans le manuscrit d'Oxford, *Batton 42, Bodl. 50*. On y raconte le pèlerinage de Renaud et de Maugis, composé de pures inventions; un combat entre les fils de Renaud et certains jeunes gens qui avaient attenté à l'honneur de leur père, combat qui est un tissu de lieux communs; enfin, la légende de la mort de saint Renaud, probablement assez ancienne et puisée dans un légendaire perdu. Puis c'est tout. Notre pauvre poème qui, dans sa jeunesse en Gascogne, ne contenait qu'un millier de vers, en compte maintenant presque vingt mille. Il a traversé cinq siècles, dont chacun l'a marqué de son cachet; le huitième donne le nom d'Yon; le neuvième, l'expédition de Charlemagne; le dixième remplace le roi mérovingien par quatre enfants innocents et transporte ce poème en Espagne, puis au nord de la France. Ici, le

onzième et le douzième siècles, en effaçant la fin tragique et émouvante et en la remplaçant par des lieux communs, en firent une chanson de geste : on changea les noms des héros, on confondit Renard avec Renaud, on raconta ce qui avait eu lieu avant et ce qui se passa après. Et de tout cela, il résulta un poème de 18.000 vers.

Mais cela ne suffisait pas encore pour les lecteurs avides d'en savoir toujours davantage. On transforma alors le tout et on le mit en vers alexandrins, dont le nombre s'éleva à 28.000. Puis, quand la mode des vers eut disparu, les proses surgirent. La cour des ducs de Bourgogne fit mettre en prose la version qu'on avait en alexandrins. D'autres romans prirent notre vieux poème pour modèle et ainsi naquirent des suites, le *Maugis d'Aigremont*, la *Chronique de Mabrian*, *Vicien de Monbrant*, la *Conquête de Trébisonde*, la *Mort Aalart*; notre poème n'a donc pas été moins fécond que certains romans de DUMAS, dont les suites ne tarissaient pas.

En outre, il a été traduit en italien, en espagnol, en hollandais, en allemand et peut-être en anglais. Il est connu partout dans de longues versions incohérentes, pleines d'anciennes beautés mais remplies aussi de contradictions et d'impossibilités, image de la vieillesse d'une légende qui, dans sa jeunesse, égalait en beauté et en clarté ce qu'on a jamais inventé de plus brillant et de plus sublime.

Munich.

LEO JORDAN.



## Les Sortilèges et Maléfices

dans la tradition populaire wallonne actuelle

II.

### Nosologie

(Suite. — Voy. page 39 et 245.)

#### 4. — Action psychique indirecte (PAR SYMPATHIE).



OBJET que la sorcière a reçu, de même que l'objet qu'elle a donné ou imposé, conserve une relation sympathique avec l'ancien possesseur et sert de lien entre les deux êtres.

A la faveur de cet intermédiaire, la sorcière, bien que loin de vous, peut accomplir, par action psychique indirecte, les maléfices les plus dangereux. Certaines personnes croient assez logiquement qu'il se mêle à cette action à distance, quelque magie opératoire : mais elles ne donnent aucun détail. La plupart de nos conteurs ne songent pas à cela.

o o o

Les **objets reçus de personnes suspectes** sont toujours considérés comme dangereux.

Ce sont surtout les substances alimentaires dont on se défie, et cela se conçoit : si elles sont données par une sorcière, leur ingestion ne manque pas de produire une sorte d'empoisonnement général, dont les effets, le plus souvent assez lents, sont toujours extrêmement dangereux : il en résulte d'ordinaire une maladie de langueur d'une nature mystérieuse et dont les médecins sont impuissants à enrayer les progrès.

Aussi les matrones recommandent-elles à toute occasion aux enfants de ne pas accepter les friandises qu'on pourrait leur offrir dans la rue, et que, sans défiance, ils sont toujours trop tentés d'accepter.

Dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, on prétend que les sorcières, offrent de préférence aux enfants, pour les ensorceler, des pommes reinette, des *figoles*, des prunes. A Huy, on craint surtout les pommes cuites, parce que, dit-on, les sorcières y cachent de leurs cheveux : celui qui avalerait un cheveu de sorcière serait voué à une mort certaine. Au pays de Verviers, on redoute les noisettes, et l'on croit à la mauvaise volonté manifeste du donateur si, d'aventure, parmi les noisettes offertes, il y en a une qui se trouve séchée dans son écale. On croit, à Vottem, que les sorcières présentent souvent des noisettes « avec quelque chose dedans » : l'enfant qui en mangerait verrait ses jambes enfler, et quand *cist inflègue* « cette enflure » arrive au cœur, il faut que l'enfant périsse. Un enfant de Lincé ayant accepté une gaufre, *on galet*, d'une vieille femme, mangea la friandise et devint bossu (1).

Voici quelques récits de faits contemporains, notés d'après les dires ou des lettres de personnes qui y croyaient.

D'une lettre datée de Baulers 1895 : « Une femme avait donné une *mastèle* (sorte de biscote) à une autre femme, qui l'a donnée à manger à son enfant, et la femme en a goûté aussi. L'enfant est morte et la femme a été fort malade. Elle a prétendu que c'était là *mastèle* qui avait fait cela, et que la femme qui l'avait donnée avait « le mauvais esprit. »

D'une lettre datée de Nivelles, avril 1896 : « La famille X. a eu dix enfants et en a perdu huit. Le neuvième est gravement malade. [Il faut attribuer ces décès à l'inconduite de la mère durant sa jeunesse. Mais on ne l'entend pas ainsi : la cause du mal devait être une sorcière.] Ces gens ont consulté le curé de la paroisse, ainsi que celui de Glabais. Ce dernier, quand ils sont allés le voir, a frotté la poitrine de l'enfant et a prié. Il a prédit que, dans les huit jours, la sorcière irait frapper à la porte de la malade. Or, lundi dernier, la femme Z., dite Qu..., qu'on soupçonnait être sorcière, longeait la maison X., quand le mari qui faisait le guet l'a aperçue : prétendant qu'elle venait pour frapper à la porte, il s'est élancé vers elle et l'a battue. Le curé de la paroisse, qui arrivait à ce moment, a dit reconnaître cette femme qui a habité le faubourg, et dont il a entendu beaucoup parler. Les docteurs ont toujours traité cette enfant pour « une faiblesse » et ne sont jamais parvenus à la faire manger. En revenant de Glabais, elle a mangé deux quartiers de tarte et bu une bouteille de lait. Elle a mangé de même pendant quelques jours. Il n'y a rien à faire, le mal est trop

(1) Entre-Sambre-et-Meuse : Jules LEMOINE, *ouvr. cité*, p. 12. Huy : recueilli personnellement. Verviers : M. Cornille COLLIN. Vottem : rec. pers. Lincé : M. Fernand SLUSE.

avancé. Elle ne sait pas mourir, parce que la sorcière, qui doit reprendre le sort pour le reporter sur une autre personne, n'a pas encore pu parvenir jusqu'à l'enfant. »

Des environs de Charleroi : « Une femme avait coutume de donner à l'enfant d'un voisin, tantôt une friandise ou un fruit, tantôt une pièce de monnaie, enfin, de petits cadeaux insignifiants. Un jour qu'elle visitait le jardin de l'ouvrier, elle offrit à celui-ci un jeune poirier qu'elle ne tarda pas à lui apporter et qui fut planté en plein vent. L'enfant était chétif, mais un jour il tomba malade. Inquiet, le père consulta un homme « qui avait étudié pour être prêtre », selon l'expression de notre narratrice. Le *grimancier* demanda aux parents : « Votre garçon n'a-t-il rien reçu de contraire ? » Ceux-ci pensèrent alors aux attentions de l'étrangère pour l'enfant. Le grimancier aussitôt persuada au père que le pauvre petit avait été ensorcelé, pour avoir reçu des présents de son amie. On le crut sur parole et il fut prié de conjurer le sort. Il conseilla au père de l'enfant, d'arracher le jeune poirier que lui avait donné la commère, de le couper en menus morceaux, et d'en chauffer le four. Au moment où le dernier tison brûlerait, la sorcière rendrait le dernier soupir. Ainsi fit le père, après avoir rémunéré son homme. Par un hasard qui semble se complaire à accréditer les histoires de ce genre, la femme mourut presque subitement de mort naturelle et la santé de l'enfant malade devint meilleure... Quelque temps après, comme on parlait de cette mort rapide dans un cabaret où se trouvait le père de l'enfant convalescent, cet homme déclara connaître les causes de cette fin imprévue, et narra les faits que nous venons de relater. Tous les personnages de ce petit drame existent ; les péripéties nous en ont été racontées par de proches parents de la défunte. Inutile de dire qu'ils ajoutent à ces faits une entière bonne foi. » (2)

Non seulement les enfants, mais aussi les grandes personnes doivent se défier des objets reçus. Et la règle ne s'applique pas uniquement aux aliments.

Si une personne dont vous vous défiez vous donne une pièce de monnaie, vous pouvez la garder sans danger si vous avez la précaution de la serrer entre les dents ou de cracher dessus : sinon, elle pourrait retourner d'où elle vous vient, en entraînant avec elle les pièces qu'elle aurait touchées dans votre bourse — à moins qu'elle n'y rencontre une médaille bénite ou une pièce trouée, qui conjureront le sortilège.

Un objet reçu perd l'influence mauvaise qu'il peut avoir, si l'on à la précaution de cracher dessus ou de l'asperger d'eau bénite. Le sel est aussi un excellent préservatif.

Quand on est obligé d'accepter un objet d'une personne dont on se défie, le plus prudent est encore de s'en défaire : tant que la personne est là, retournez sans cesse l'objet dans la main, craignez de l'y laisser une seconde immobile : en d'autres termes, songez-y constamment jusqu'à ce que vous puissiez vous en débarrasser. Alors,

(1) Jules LEMOINE, *ouvr. cité*, p. 12-13.

jetez-le derrière vous par dessus l'épaule, sans vous retourner pour voir.

Dans bien des cas, cette procédure est très difficile — et puis, au reste, on ne songe pas à tout!

Quand on reçoit des aliments d'une sorcière, on conjure le sort si, avant de les avaler, on tourne la pointe de la langue en croix avec ses dents (1).

Quand on accepte un fruit d'une personne suspecte, il faut le faire cuire avant de le manger (2). On voit à la cuisson si l'objet est ensorcelé ou s'il est sain : A Xhignesse près Hamoir une sorcière ayant donné deux poires à une servante, celle-ci les mit sur le poêle; elle vit que les poires « ne cuisaient pas plus un moment que l'autre »; après un grand temps, elle les jeta dans le poêle : les poires ont eu l'écorce noircie, mais elles n'ont pu cuire : alors la servante a enterré les fruits (3).

Quand on brûle un objet ou une substance quelconque donnée par une personne suspecte, on saura si l'on a risqué d'être ensorcelé à l'attitude que prendra désormais cette personne : si elle boude, si elle affecte de ne plus vous parler, c'est que ses intentions en offrant cet objet n'étaient pas pures. Elle sait très bien que vous avez brûlé la chose, car elle en a souffert comme si on la rôtissait elle-même, et sa rancune vient de là.

Un conteur dit : Nous nous trouvions une fois, à la chute du jour, dans la maison d'une vieille femme réputée mauvaise. Comme toutes ses pareilles, elle était très généreuse, et avait toujours quelque chose à offrir à ses visiteurs. Elle voulut nous donner des œufs frais à gober, sous condition, toutefois, que nous garderions sa demeure pendant qu'elle irait porter à manger à sa chèvre, dans une petite étable située à une certaine distance du logis. Elle partie, je jetai mes œufs dans le poêle, tandis que mon camarade les gobait bel et bien. Aussitôt la porte s'ouvrit et la vieille reparut, tenant en main son chaudron vide. Grand était notre étonnement de la voir si tôt revenue. « Vous n'avez pas gobé vos œufs? me dit-elle. — Non, répondis-je, je n'ai pas faim. » A quelque temps de là, mon camarade mourut d'accident dans la mine. Il avait été maléficié par la vieille en mangeant les œufs qu'elle lui avait donnés (4).

— Les faits suivants se sont passés à Melen, dans une ferme. Le récit a été fait par un témoin oculaire. Le héros vit encore.

C'était en hiver. Dans la grande cuisine de la ferme, la grosse *cinsiy-résse* « censièrre, fermière » regardait à travers l'étroite fenêtre croisillée la neige qui couvrait le jardin, songeant que les pommes étaient bien rares,

(1) WALLONIA, I, 136.

(2) Brabant wallon : Edmond ETIENNE et M. Georges WILLAME.

(3) Communic. de M. A. HAROU.

(4) Jules LEMOINE, *ouvr. cité*, p. 20.

car l'automne n'avait rien donné. Soudain la porte s'ouvre, et une vieille femme de Boland entre dans la cuisine, salue la fermière et lui donne trois belles pommes appétissantes.

Le fermier, en arrivant, en mangea une, et quand la vieille fut partie, la fermière alla enterrer les deux autres dans le jardin sous la neige.

Peu après, le fermier se sentit indisposé, d'un mal étrange dont le médecin ne put se rendre compte.

Les trois enfants tombèrent malades à leur tour, du même mal que leur père, mais dont ils souffraient davantage : leur peau se desséchait, leur corps se recroquevillait. Ils moururent tous trois, et pour les mettre en bière, on dut les briser en morceaux!

La maison était ensorcelée. Les fenêtres et les portes s'ouvraient et se fermaient avec bruit, sans qu'une main les touchât. Les vaches ne donnaient presque plus de lait; un jour il arriva qu'au moment de leur donner à boire, toutes jetèrent un beuglement lugubre et roulèrent sur le sol; ce jour-là, le lait se changea en mousse quand on voulut en faire du beurre.

Le fermier, sur ces entrefaites, s'était rétabli. Un matin, il partit avec son cheval conduire son beurre au marché de Herve. Sur le parcours, des aboiements de chien et des miaulements de chat l'accompagnèrent. Au retour, même concert diabolique. Tout à coup, à cent mètres de sa ferme, il aperçut sur la haie un animal fantastique qui s'élança et s'enroula autour du cheval et du fermier. Haletant, exténué, le *cinsie* parvint à se traîner jusqu'à la porte. Péniblement, il souleva le marteau et, au troisième coup, l'horrible bête tomba à terre, avec un bruit de sonnettes, et disparut comme par enchantement.

Le grand vicaire fut consulté. Il exorcisa la ferme, et le calme y revint!

— Une jeune fille cesse brusquement de voir son fiancé. Le motif est inconnu, et toute tentative de réconciliation reste inutile. Elle n'en veut plus. Que fait-il, lui? On l'ignore.

Toujours est-il qu'un jour, la jeune fille travaillant aux champs avec son frère à la Croix-du-Mont Villers-S<sup>te</sup>-Gertrude, une vieille femme vient à passer sur la route. Cette vieille salue, en l'appelant par son nom, la jeune fille, qui en est bien étonnée, car elle ne l'a jamais vue. La vieille l'appelle, on cause, on parle courtoisement. La jeune fille, sans méfiance, raconte son histoire. La vieille tâche de la faire revenir sur sa détermination : la jeune fille refuse. « Bon, dit la vieille, n'en parlons plus. Voulez-vous prendre une prise avant de nous quitter? — Merci, fait l'autre, je n'en prend jamais. — Oh! une fois en passant... » Elle prit la prise.

A partir de ce moment, la jeune fille « sécha comme une hache. » La langueur dura deux ans. Tous les médecins et tous les remèdes n'y purent rien faire.

Elle alla trouver le vieux curé de Villers, Simonis. Celui-ci lui demanda si on ne lui avait jamais rien donné. « Non, dit-elle. » Mais elle raconta l'histoire de la vieille et de la prise. « C'est assez, dit le curé. Vous viendrez demain à la messe, je vous bénirai une petite pilule que vous prendrez. »

Ainsi dit, ainsi fait. Dès lors, la malade alla mieux. Elle vécut de longues années. Mais elle se garda bien désormais, comme le curé le lui avait recommandé, d'accepter ce qu'une personne inconnue pouvait lui présenter!

(1) Communiqué par M. le professeur Jean RENARD.

(2) Conté par M. Thyrlion, fermier à Andrimont, au D<sup>r</sup> Martin LEXKUNE, qui l'a

Une femme âgée nous a conté à Liège, l'histoire suivante dont son père, alors décédé depuis de longues années, aurait été l'un des héros.

Un paroissien de Seraing, revenant de la ville avec un camarade, fut surpris par la nuit et par la faim au milieu du bois de Kinkempois. Ils entendirent dans le sentier une voix cassée qui chantait une vieille berceuse wallonne. Guidés par la voix, ils entrèrent dans le fourré et aperçurent, au milieu d'une petite clairière, une petite laide vieille femme qui berçait son chat, assise sur le seuil de sa chaumière.

Ils avaient bien souvent traversé ce sentier, sans se douter qu'il pouvait y avoir à deux pas cette clairière et une habitation.

La femme était visiblement contrariée d'être surprise; ils lui demandèrent à boire et à manger; elle les fit entrer et leur présenta des tartines de pain noir, de gros radis et un pot d'eau. Ils se signèrent avant de manger, comme font les bons chrétiens: par précaution, ils firent avec le pouce, en cachette, un signe de croix sur les vivres. Bien leur en prit, on va le voir.

L'un des deux, ayant encore faim, demanda une autre tartine, qu'il mangea, en oubliant le petit signe de croix.

Ils offrirent de l'argent. La vieille se mit à rire et dit: *Dji sèrès payéye d'on pus ritché!* « Je serai payée par un plus riche. »

Le retour s'effectua sans encombre. Mais le lendemain, le camarade, celui qui avait oublié de bénir sa tartine, se sentit très faible et resta au lit. Ses jambes enflèrent, enflèrent, et après quelques jours de souffrance, il rendit l'âme.

•••

Le cas d'un **objet imposé par la sorcière** à l'insu du maléficié est très fréquent dans les récits populaires.

Il s'agit d'un objet magique — nommé au pays de Liège *l'awion* « l'aiguillon » — qui est « envoyé » on ne sait comment, et en secret.

L'intéressé ne se doute de rien. Les malheurs arrivent et se multiplient. On conclut au maléfice. On recourt à un homme puissant, prêtre ou sorcier, qui procède à l'exorcisme suivant les règles. On cherche, on trouve l'objet, on le jette au feu: la magie est rompue. Mais qui donc a « envoyé » l'awion? Le prêtre ou le sorcier le savent: celui-ci le signale rarement, le prêtre, jamais.

Parfois, *l'awion* ne peut être enlevé que par celui même qui l'a imposé: le sorcier, par sa magie, le contraint à paraître, il l'invective et l'oblige « à défaire ce qu'il a fait. » C'est un spectacle terrifiant, et il faut une grande puissance au *macré* pour obliger le maléficié à s'exécuter — car la sympathie qui existe entre l'auteur du mal et son *awion*, lui fait ressentir les effets du feu comme si on

le brûlait lui-même. Il se tord... *c'est à frusi rin qu' d'i sontji!* « c'est à frémir, rien que d'y songer! » Le *macré*, l'exorciseur, y met lui-même de la méchanceté parce que ces gens-là ne s'aiment pas entre eux. Mais le curé ne fait pas tout cela, car il ne doit causer de mal ni à gens ni à bête: *i s'continte di c's aswôdji, et c'est bon ainsi!* « il se contente de vous soulager et c'est bon ainsi (cela suffit). »

Le nom *d'awion* prouve déjà que l'objet n'est pas le signe physique du maléfice, mais qu'il en est la cause. Dans certains cas, les conteurs semblent bien près d'identifier *l'awion* avec le maléficié lui-même: c'est une erreur, on vient de le voir. Même dans le cas où il y a un crapaud dans l'affaire, l'auteur du mal paraît toujours avoir procédé par délégation.

C'est surtout dans les étables que se manifestent les maléfices par l'influence d'un *awion*. Et souvent *l'awion* est animé, il est mobile et passe, invisible, d'un lieu ou d'un coin à un autre, jusqu'à ce que, par exemple, il soit acculé contre le mur de clôture.

Le premier soin du sorcier, de l'exorciseur, est de le fixer. L'opération se passe dans l'étable même. Quand ce résultat est obtenu, par des prières, des conjurations, etc., l'opérateur pousse un soupir de satisfaction, et parfois il s'écrie: Ah! le plus dur est fait. Ou quelque chose d'approchant.

Parfois, *l'awion* est une torchette de cheveux ou une corne ou une pelote d'épingles, cachée sous un pavé. Parfois, il est multiple, et ses parties sont solidaires: qui trouve l'un n'a qu'à creuser plus bas pour découvrir les autres. Parfois aussi, comme on l'a vu, *l'awion* consiste en un crapaud, ou il se complique d'un crapaud.

Voici quelques récits:

A Fléron, dans une ferme bien connue, toutes les bêtes à cornes mouraient de male mort. Les étables se dépeuplaient, et rien, rien n'en faisait découvrir le motif. Ni remèdes, ni guérisseurs, ni *artisse* (artistes vétérinaires), ni *ségné*, rien n'y faisait. La fermière s'en prit enfin à sa dernière ressource, et, convaincu qu'un sort avait été jeté sur ses écuries, elle se persuada aisément qu'il n'y avait plus qu'un seul moyen à tenter, l'exorcisme. En conséquence, le curé fut prévenu. Celui-ci se mit en mesure, et, dès le lendemain, de sept heures du matin à sept heures du soir, il procéda, conjura, pria: rien. Une bête mourut encore. Le jour suivant, mêmes pratiques, même opération, même résultat: une des dernières têtes du troupeau expirait. Le troisième jour, le curé demeura en prières jusqu'à minuit: lorsque cette heure redoutée sonna, il conduisit les gens de la ferme à la dernière écurie. Arrivé là, il ordonna de commencer à dépaver le sol, et l'on se mit à l'œuvre sous sa direction, chacun suivant la scène avec anxiété. Au moment où la première pierre fut arrachée, on put voir qu'une forte pelote d'épingles, cachée par cette pierre, se réfugiait sous le pavé voisin. C'était là, évidemment, le démon, seul auteur du mal

étrange qui avait détruit le troupeau. Le second pavé fut enlevé : même mouvement de la pelote. Le curé, sans se décourager, fit continuer l'ouvrage : la pelote sorcière fuyait toujours, toujours. Bref, ce ne fut que sous la dernière pierre que le prêtre parvint à la saisir : le démon était pris et la ferme désorcélée. (1)

Une épidémie ravageait les vaches d'un fermier; sept sur quatorze étaient emportées par « un feu » qu'elles avaient dans le corps. Ni remèdes, ni prières, rien n'y faisait. Un vieillard se présente, visite l'étable, soulève une pierre du pavé et retire une corne. Cette corne faisait le malheur du fermier. (2)

Un habitant de Sainry, commune de Forêt, avait il y a quelque 25 ans, dix-neuf vaches pleines. Quinze d'entre elles donnèrent leur veau avant terme. Ce que voyant le fermier se rendit en compagnie d'un ami chez un *r'créyou macré*, qui habitait Battice. Lorsqu'ils entrèrent, le sorcier leur dit : Je sais pourquoi vous venez. Des quatre vaches qui vous restent à véler, deux *fortjéront* « avorteront » encore, les autres véleront à terme. Voici ce qu'il faut faire. Retournez chez vous, dépavez le seuil de votre étable, ôtez un peu de terre jusqu'à ce que vous rencontriez une petite pierre plate. Sous cette pierre se trouvent des cheveux que vous jetterez, en ayant soin de ne pas les toucher avec les mains. Un peu plus bas se trouve un crapaud que vous prendrez avec un outil quelconque et porterez au loin en ayant soin de ne pas lui faire de mal; surtout gardez-vous de le faire saigner. Retournez chez eux, le fermier et son compagnon se mirent à la besogne. A peine avaient-ils soulevé la pierre du seuil, qu'une vache commença à véler avant terme. Le veau, une fois la tête libre, se mit à hurler et beugler, à faire frémir. Ils le tuèrent d'un coup de bêche, dégagèrent la vache et reprirent leur besogne. Tout arriva comme l'avait prédit le sorcier. Seulement au moment où ils découvrirent le crapaud, une vieille voisine entra dans la cour de la ferme et leur dit : *Ni li fez nin de mâ, savez, mes amis!* « ne lui faites pas de mal, savez-vous, mes amis! » (3)

o o o

Les **objets trouvés** sont dangereux : ils peuvent avoir été déposés par une sorcière, sans destination bien précise quant aux personnes, et ils sont alors d'action néfaste, quelle que soit celle qui les ramassera et les gardera sur elle. Il faut s'en délier : ils peuvent être, comme on dit en Condroz, *des mâtindjins*, « de mauvais engins. » (Et notons en passant qu'on dit : *taper on mâtindjin* pour « jeter un sort », l'effet étant confondu avec la cause).

Au pays de Herbeumont, on raconte qu'un charretier, fatigué de taper sur ses chevaux qui ne voulaient pas avancer, et ne sachant à quoi attribuer cette obstination, finit par remarquer qu'une pomme de terre était

(1) GRENON, *Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne*, t. VII (1864), Mélanges, p. 33.

(2) HOCK, *Croy. et Rem.*, p. 12.

(3) Communiqué par M. Edouard MONSIEUR, qui tient le récit de Louis D., lequel prétend avoir, étant gamin, assisté à la scène.

posée comme une cale devant l'une des roues. Il la repoussa du pied, et tout aussitôt les chevaux se remirent en route. Le charretier se souvint alors qu'il avait vu passer un peu auparavant, sur son chemin, une vieille femme ayant sur le dos une hotte chargée de pommes de terre... (1)

On dit à Nivelles : il ne faut pas ramasser une épingle que l'on voit à terre, parce que l'on serait ensorcelé (2). On dit la même chose et dans les mêmes termes à Clermont (3). Les épingles sont suspectes partout, parce qu'elles servent à des « magies », et que, du reste, « une épingle donnée pique les amitiés » : la forme de l'objet suffit à lui prêter de mauvaises intentions.

On dit à Hamoir : « Quand on est en chemin et qu'on trouve une poire ou n'importe quoi qu'on pourrait manger, il est prudent de n'y pas toucher, car on pourrait être ensorcelé avec ça, vu que c'est peut-être une sorcière qui l'a placé là tout exprès ».

Dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, lorsqu'on trouve un objet quelconque sur le chemin, on doit faire le signe de la croix avant de le ramasser, de peur que cet objet n'ait appartenu à une sorcière (4).

Les épingles à cheveux particulièrement, sont des objets « à ne pas ramasser ». L'idée de cheveux est ici prédominante, et l'on verra bientôt son importance; mais il y a peut-être aussi l'idée d'épingles, qui a son influence. Le petit récit suivant montrera que dans l'esprit du peuple ces objets conservent une relation sympathique avec les personnes qui les ont portés.

« Une voisine de notre narratrice du jour, ayant jeté dans l'étuve (le poêle) l'épingle à cheveux appartenant à la femme soupçonnée, celle-ci est entrée et a dit, en retirant vivement l'épingle du feu : « Qu'est-ce que vous faites là? » L'action de voir détruire un objet utile justifie pleinement l'exclamation poussée par la commère; mais, dans l'esprit des auditeurs, elle avait une autre signification : elle témoignait de sa culpabilité » (5).

Parmi les choses que la sorcière peut déposer dans un but maléfique et qui sont le signe ou le véhicule de son intention, on place en première ligne les cheveux.

Un fermier de Stembert qui ramenait son bétail, ne parvenant pas à lui faire franchir la barrière, se dit qu'il y avait là « quelque chose ». Il fit creuser le sol en cet endroit et l'on y trouva une

(1) GEORGE DELAW, dans *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, Sedan, 1905 : t. XII, juillet-août, p. 173.

(2) Communication de M. Aimé BRULÉ.

(3) Communiqué de M. Jean HAUST.

(4) LOUIS LOISEAU dans *Wallonia*, I, 106, *Folklore de Godarville*, 54.

(5) Jules LEMOINE, *Sorcellerie*, p. 23-24.

poignée de cheveux. C'étaient évidemment des cheveux de sorcières (1).

Les cheveux jouent un grand rôle dans les superstitions campagnardes, mais surtout les cheveux de sorcière. Nous parlerons des autres dans un instant.

Une contense dit : Mon grand-père avait toutes ses vaches qui crevaient ! On fit venir le curé pour bénir les étables. Après les *pater*, on trouva sous une pierre une grosse torchette de cheveux. C'est de là que venaient toutes les adversités. Les mauvais tours cessèrent (2).

Les cheveux sont un tel poison que si une vache vient à marcher dessus, elle attrape le pied-blanc (3).

Quand le beurre « ne vient pas bien », on cherche s'il ne s'est pas introduit un poil dans la baratte. Ce poil ne peut être qu'un cheveu qu'une sorcière a « envoyé » ou qu'elle a déposé en cachette.

Tous les fermiers connaissent ce dicton : Il suffit d'un poil pour faire tourner le lait.

On cite des personnes de Lincé qui ont vomis des cheveux. Comment ces cheveux leur étaient-ils entrés dans le corps ? Par maléfice, évidemment (4).

Voici sur ce sujet une légende des environs de Liège :

Il y a une trentaine d'années vivait à Argenteau une vieille femme (c'est la vieille *Léti*) à laquelle on attribue le pouvoir néfaste. Entre autres méfaits qu'on lui attribue et dont le souvenir n'est pas perdu, on raconte celui-ci. Tous les jours, elle rendait visite à une famille voisine dont elle paraissait affectionner le jeune enfant : elle le caressait et lui donnait des bonbons. Cependant, l'enfant dépérissait à vue d'œil, malgré tous les soins dont ses parents l'entouraient, malgré ceux du médecin de l'endroit, et d'autres praticiens appelés de Liège. Un voisin dit au père de l'enfant : « On a jeté un sort à votre fils ; il faut défendre à la vieille de venir. » On prétendait qu'en montrant aux sorciers un feu ardent, on les effraie tellement, qu'on parvient à les écarter. Le lendemain, le père alluma dans l'âtre un grand brasier. Quand la vieille entra comme d'habitude, le père lui dit, en montrant les flammes : « Vous allez à l'instant retirer le sort que vous avez jeté, sinon je vais vous mettre dans le feu. » La vieille alors saisit l'enfant et lui passa la main sur la bouche ; aussitôt, le petit vomit des cheveux. La femme s'enfuit, et, dit-on, mourut peu après. Quant à l'enfant, sa santé se rétablit, et depuis lors, il se porta bien (5).

(1) Communiqué de M. Arthur FARRIN.

(2) HOCK, *croq. et rem.*, p. 192.

(3) Hesbaye : partout.

(4) M. Fernand SLUSE.

(5) M. Joseph HANAY.

**Un objet qui vous a appartenu**, tombant entre les mains d'une sorcière, constitue un excellent moyen pour celle-ci de se mettre à distance en communication avec vous.

*Or, quant une macraie a-st-ine saque de rasse, éle ris a.* « Quand une sorcière a quelque chose à vous, elle vous a, elle vous tient. »

C'est ainsi que la sorcière peut stériliser une femme, si elle possède un linge souillé de sang cataménial ; elle peut maléficer un enfant, si elle trouve l'arrière-faix de sa naissance, l'eau de son premier bain, la première de ses dents tombée.

Toutes ces choses ne doivent pas être abandonnées sur la voie publique : on brûle l'arrière-faix des femmes, des vaches, des juments ; on jette au feu la première dent de l'enfant ; on verse l'eau du premier bain dans un trou profond fait dans la terre et en cachette. Les rognures de ses ongles sont jetées au feu, et il en est de même, au reste, pour les grandes personnes.

L'action des sorcières à distance est si redoutable qu'elle peut se manifester même à la faveur d'une possession morale.

On ne doit pas faire connaître à n'importe qui le prix qu'on a payé d'un animal. Le nom du chien que vous venez d'acheter peut servir à le maléficer : défiez-vous d'une personne inconnue qui vous le demandera avec insistance. Nous savons déjà qu'il en est de même pour le nom d'un nouveau-né, qui ne peut être dit sans danger qu'après le baptême, après avoir été béni. Il est également mauvais de dire l'âge d'un jeune enfant. Tous ces détails ne sont jamais occultés que dans un but de préservation.

Mais il va sans dire que c'est surtout à la faveur d'objets familiers, et surtout d'objets d'un usage personnel, que l'action magique de la sorcière s'exerce avec la plus grande facilité.

On constate bien souvent que si une personne a perdu quelque objet ou si elle l'a oublié chez un voisin, elle n'est pas sans appréhender quelque malheur, pour le cas où l'objet tomberait aux mains d'une sorcière. Cette croyance est générale, et un auteur nous en donne une manifestation frappante.

Dans une petite boutique d'épicier, une femme avait oublié sur le comptoir, le scapulaire de son fils. Singulière distraction. Lorsqu'elle vint pour reprendre l'amulette religieuse, celle-ci avait disparu. L'enfant, alors malade, vit son état empirer sérieusement. La mère obsédée par le vol du scapulaire n'en dormait plus, surtout qu'elle attribuait à ce fait l'aggravation du mal de son fils. Un jour la bonne femme remarqua à sa grande surprise que le trou *d'eûvie* (1) qu'elle bouchait soigneusement tous les

(1) Trou *d'eûvie*, trou que l'on ménageait autrefois dans le mur au rez du sol, pour permettre l'écoulement des eaux ménagères. A Liège, *pisrou* ; à Huy, *saiveû*.

soirs, se trouvait chaque matin entièrement libre. Ses soupçons se tourmentent de ce côté. Un soir, elle se tint aux aguets, et au moment où elle entendit qu'on essayait de déboucher le trou, elle y lança un plein chaudron d'eau bouillante. Le lendemain, on vint lui dire qu'une voisine était grièvement brûlée à la face et « qu'elle ne ferait plus long feu ». C'était la sorcière qui tenait son enfant. A partir de ce moment, dit-on, la santé du garçon devint meilleure<sup>(1)</sup>.

Il faut brûler avec soin les déchets de cuisine, et, si on veut les utiliser pour la nourriture des animaux, il faut, en attendant, les placer dans un vase couvert, à l'écart dans le logis. (Vottem).

On recommande vivement de ne pas abandonner ou balayer dehors les cheveux qu'entraîne le peigne : il faut les brûler, ou cracher dessus avant de les jeter. C'est qu'il n'est rien de plus facile à ensorceler que des cheveux. Les maçons, qui emploient des poils pour lier leur mortier, aiment à bien savoir de qui ces poils leur viennent : il y a un marchand de Liège, qui, subitement réputé pour en vendre de « mauvais », a vu son commerce décliner et a été obligé, pour vivre, de changer de négoce. Les maçons ont du reste bien soin de ne pas « laisser trainer » leurs poils (c'est-à-dire de les abandonner), car si une mauvaise personne y glissait un cheveu, le mur croulerait avant huit jours.

Si la sorcière trouvait de vos cheveux, vous seriez sûrement ensorcelé. Les cheveux, du reste, servent à un grand nombre d'usages magiques. Si vous voulez vous faire aimer d'une jeune fille, tâchez d'avoir, sans qu'elle le sache, un de ses cheveux, mettez-le en terre et quand il sera pourri, la jeune fille courra après vous (Ferrières, Jules LEROY) : si une jeune fille veut punir l'amoureux qui la délaisse, elle se procure une mèche de ses cheveux, elle l'introduit dans un œuf, et elle enterre l'œuf (Andenne), ou elle le place dans le trou naturel d'un pommier, *ine tchabote di mèleye* (Polleur) : quand l'œuf sera pourri, l'amoureux souffrira et il reviendra.

Les sorcières peuvent vous atteindre en usant d'une infinité de truchements. Aussi l'on se défie.

La ménagère, qui a lessivé et rincé son linge, ne l'abandonnera pas au verger pour la nuit, sans l'avoir trempé dans une eau salée, ou sans y jeter de l'eau bénite. On dit à Liège que le « sel » de soude « préserve » le linge exposé au verger. De quoi, on ne le dit pas.

Dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, on dit : Il ne faut jamais, si on veut rester en dehors de l'influence des mauvaises gens, « prêter » à qui que ce soit du sel, ni la moindre partie de levain de la dernière fournée. Il faut aussi éviter de « donner » à autrui de menus objets

(1) LEMOINE, *Sorcellerie*, p. 28.

qui s'empruntent entre voisins, tels que des allumettes, des épingles, des aiguilles, etc. C'est très-mauvais, répètent sur tous les tons les commerçants, avec la plus grande conviction. (2)

Le fermier ne *donne* jamais ni œuf, ni beurre, ni lait, à moins qu'ils ne lui soient demandés « pour l'amour de Dieu » (c'est-à-dire pour confectionner un remède) ; en tout autre cas, il exigera toujours, en échange, soit un objet tel qu'une épingle, un bouton, etc., soit une menue pièce de monnaie, ne fût-ce qu'un centime (3) : ce simulacre d'échange ou de vente suffit à empêcher le charme.

Dans le pays de Herve, les fermiers répugnaient de donner aux mendiants autre chose que de l'argent, ou du moins, quelque chose que leur ferme n'eût pas produit (4). Cette répugnance se manifeste encore parfois en Hesbaye : en donnant à des inconnus et particulièrement à quelque vieille pauvre du lait, par exemple, ou des œufs de la ferme, le fermier s'exposerait à voir frapper de maléfice l'une ou l'autre tête de son bétail.

Ne donnez pas de pain *beurre* à une mendicante : si elle était sorcière, elle pourrait faire tort à la vache (5).

La production du beurre dans la baratte est considérée, nous l'avons dit, comme une opération mystérieuse qu'un rien contrarie et compromet. Elle peut être empêchée par un sortilège : alors le beurre ne vient pas, il se fait *a mirmotes*, il reste à l'état grenu, ne se rassemble pas en pain, ce qui arrive en effet quelquefois.

Dans l'esprit du paysan, cela peut être dû, notamment, à l'action magique qu'une sorcière a exercée à l'aide du beurre *donné* par le fermier.

Le sel est un grand préservatif (6) : Mettez dans la crème *on poyèteche di sé* « un poil (un peu) de sel », et vous ferez autant pour protéger le bétail, qui si vous y mettiez de l'eau bénite. Quand vous allez traire votre vache, mettez préalablement quelques grains de sel au fond du seau. — Cela se dit partout.

En Ardenne, quand un paysan vend du lait, par hasard, à un inconnu, il ne manque pas d'y mettre à l'insu de l'acheteur quelques grains de sel, parce que la vache de qui vient le lait vendu, pourrait perdre tout son lait par suite d'un mauvais sort qui lui serait

(1) LEMOINE, *Sorcellerie*, p. 23.

(2) HAROU, *Godarville*, p. 53.

(3) ROUVEROY, *Le Petit Bossu*, p. 253 note.

(4) Nivelles, Emmanuel DESPRET.

(5) Voy. ci-dessus, t. VI (1898), p. 86. Sur le rôle purificateur du sel, voy. en outre, II, 96; IV, 12; V, 43, 44; VII, 112; VIII, 87.

jet-<sup>(1)</sup>; la production du lait pourrait diminuer, la vache devenir malade et mourir<sup>(2)</sup>; on simplement le lait auquel on a emprunté aigrirait et tournerait<sup>(3)</sup>.

Il ne faut jamais manger des œufs sans sel, sinon on pourrait être ensorcelé (Neufchâteau). Autrefois, on semait, le premier jour d'avril, du sel aux quatre coins des herbages ou pâturages, afin de préserver les bestiaux des maléfices<sup>(4)</sup>. Les campagnards ne voudraient pas rester un instant sans sel dans la maison, car alors les sorcières « y auraient droit ».

(A suivre.)

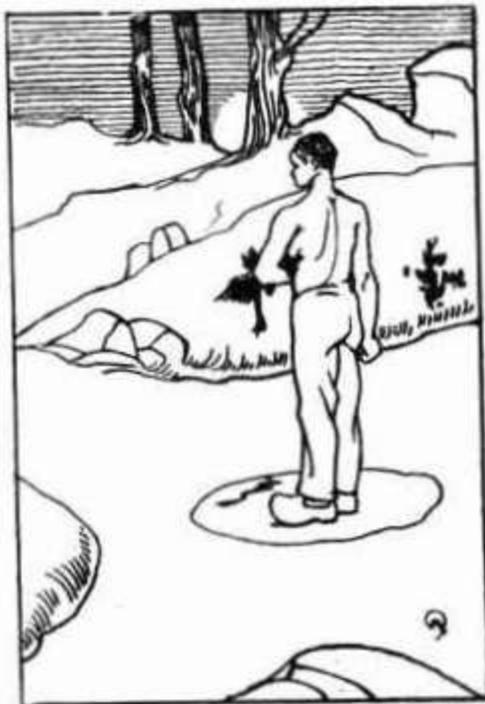
O. COLSON.

(1) BODY, *Hull. Soc. wall.*, 2<sup>e</sup> s., t. 7, p. 129.

(2) Ferrières, Jules LEROY : Lincé, SLUSE; Hermée.

(3) Herstal, Milmort. Recueilli personnellement.

(4) LIEBRECHT, cité par REINSBERG, *Calendrier belge*, 1, 204.



## LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS

### Les arbres de mon pays<sup>(1)</sup>

Oui, ce charbon, que tous les jours mon pic abat,  
qui afflue par les cayats  
au puits insatiable,  
des gens savants et des livres prétendent  
qu'une opiniâtre éternité  
l'a feuille à feuille élaboré...

Oh! l'alchimie énorme et patiente!  
Mon fils, figure-toi  
qu'au lieu de ces blés noirs, assoiffés, misérables,  
sous lesquels ce matin encor je travaillais,  
sur les plaines du Borinage,  
jadis — oh! en quels lointains âges! —  
il croissait une immense, une seule forêt.

S'y promenait le lion magnifique;  
les grands singes y nouaient leurs bords  
parmi les branches aux larges palmes. Les poisons  
y circulaient, d'une vie trouble, ardente et lubrique.

Et tout-à-coup, ce fut le grand Déluge.  
(Celui de l'arche? Je ne sais.....)  
La terre, lourde, s'affaissa.  
Et les arbres se sont tassés,  
les beaux géants que dévora

(1) Poème récité à la Fête des Arbres du 23 septembre 1906, à Frameries, par Mademoiselle Antonia GUILLEAUME.